

après avoir travaillé au ministère des Transports pendant sept ans, et nonobstant le fait qu'il a sept enfants. On lui a donné un avis d'à peine une semaine pour lui dire que ses services n'étaient plus requis. Il m'a demandé de discuter de l'affaire avec la Commission du service civil ainsi que le ministre des Transports (M. Balcer). J'ai d'abord écrit au ministre des Transports de qui relève, en premier ressort, la question des gardiens de phare, et dans sa lettre du 8 novembre, il m'a dit ceci, j'en cite un paragraphe:

Or il arrive que ce cas est du ressort de la Commission du service civil et je m'empresse de porter copie de votre lettre à l'attention du président de cet organisme, l'honorable S. H. S. Hughes, lui demandant de communiquer directement avec vous à ce propos.

Sur les entrefaites j'avais également écrit au président de la Commission du service civil pour lui demander des explications relativement à ce cas.

Le président de la Commission du service civil m'a alors dit que cela ne relevait pas de lui. Voici la teneur de la lettre qu'il m'adressait le 25 novembre:

Je suis parfaitement conscient de l'obligation dans laquelle se trouve la Commission du service civil de protéger les employés classifiés du service civil et je connais mon propre devoir en tant que président de la Commission, mais il ne faut pas oublier que M. Ste-Croix, en tant que gardien de phare adjoint, n'est pas et n'a jamais été sous notre juridiction.

Or, voici ce qui s'est produit. Après que cet individu eut travaillé pendant une période de sept années comme aide-gardien, on a demandé à la Commission du service civil de tenir un concours. On a invité M. Ste-Croix à se porter candidat à ce concours, ce qu'il a fait, et il a réussi, comme l'ont dit et le ministre des Transports et le président de la Commission du service civil, puisqu'il a eu un résultat de 75 p. 100; un autre individu, qui avait obtenu 72 p. 100, mais avait droit à la préférence accordée aux anciens combattants, l'a supplanté.

Je ne me plains pas de ce qu'un ancien combattant dépasse celui qui ne l'est pas. Ce dont je me plains, c'est qu'à la suite d'un concours qu'il a réussi, on a démis de ses fonctions M. Ste-Croix, qui avait été là pendant sept ans, qui connaissait très bien le travail à accomplir, tandis que l'autre ne le connaissait pas. Il a donc été mis à pied et il (M. Ste-Croix) est actuellement à la recherche d'un emploi et doit se contenter de l'assurance-chômage, nonobstant le fait qu'il ait sept enfants.

Je me plains surtout de ce que le ministre des Transports et la Commission du service civil se renvoient la balle. Il est clair que les gardiens de phare relèvent du ministre des Transports, mais les aides-gardiens dépendent du gardien lui-même, en vertu d'un

contrat. C'est la situation qui existe depuis des années, mais il a été établi au ministère des Transports, depuis de nombreuses années, qu'on essaierait, par tous les moyens possibles, de trouver du travail aux aides-gardiens de phares qui se trouveraient dans des circonstances semblables.

Il se peut qu'on ait fait entrer en ligne de compte son allégeance politique, mais je ne veux pas soulever la question politique, bien que l'individu qui m'écrit m'ait dit qu'il a été renvoyé uniquement à cause de cela. J'insiste surtout sur le fait que la politique qui a été adoptée au ministère des Transports pendant des années n'a pas été suivie. En l'occurrence, je me plains surtout de ce que le ministre des Transports m'ait écrit pour me dire que la question relève de la Commission du service civil, pendant que la Commission du service civil déclare n'avoir rien à faire avec la situation, ainsi que l'indique la lettre que j'ai reçue de M. Hughes. Si la Commission du service civil, toujours d'après la lettre de M. Hughes, me dit que le candidat Ste-Croix a obtenu 75 p. 100 des points tandis que l'autre n'en a eu que 72 p. 100, je dis, monsieur le président, qu'il y a là injustice. Si l'honorable ministre des Transports, à qui j'ai envoyé une note, d'ailleurs, l'informant de notre intention de soulever la question, était ici, il admettrait une partie de mes avancés, puisque dans une de ses lettres, il laisse entendre, non pas directement mais indirectement, que le ministère essaierait de trouver de l'ouvrage à cet aide-gardien.

M. Ste-Croix est malheureusement sans sans emploi depuis novembre dernier et, malgré les efforts du ministre des Transports,—s'il en a fait, ce que je veux bien croire,—cet homme est encore en chômage.

Je veux donc signaler ce cas à l'attention du ministre des Finances, parce qu'il s'agit là d'une grave injustice commise à l'égard de cet individu.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je me ferai un plaisir de transmettre les observations de l'honorable député de Laurier à mon collègue, l'honorable ministre des Transports.

(Traduction)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère—

668. Représentation du Canada aux conférences internationales—Crédit supplémentaire, \$31,500.

M. Cardin: Monsieur le président, on a besoin d'un crédit supplémentaire de \$31,500 pour la représentation du Canada aux conférences internationales. Je sais qu'il est très difficile de prévoir le montant exact qu'on dépensera pour ces conférences, mais je me